

Litige monétaire

Référence : Smith, M-D. "Royal Canadian Mint challenges Australian rules". *The Fredericton Daily Gleaner*, January 20, 2018.

Mots clés : protection; brevet; propriété intellectuelle.

Contexte :

La société d'État responsable de la production et de la distribution de la monnaie canadienne a lancé une poursuite judiciaire contre le Commonwealth d'Australie.

Problème identifié :

La société d'État avait déposé une demande de brevet pour un procédé d'impression d'image sur une surface métallique qui servirait à imprimer sur des pièces de monnaie. La propriété intellectuelle de ce procédé lui a été accordée après le processus habituel de demande de brevet. Quelque temps après, l'organisation s'est rendu compte, à la suite d'un examen approfondi, que sa technologie de pointe était utilisée sans son consentement par la société d'État australienne responsable de la production et de la distribution de la monnaie du pays.

Causes du problème :

La société d'État canadienne doit pouvoir réaliser des profits pour s'autofinancer, elle doit donc compter sur sa propriété intellectuelle pour se démarquer sur les marchés et, par conséquent, elle doit la protéger.

Objectifs à atteindre :

La société d'État devait réussir à protéger et à préserver son droit de propriété intellectuelle sur sa technologie d'impression.

Solution envisagée :

L'organisation a envisagé plusieurs solutions avant d'intenter une poursuite judiciaire contre le gouvernement australien. Elle a d'abord contacté l'organisation à la source du litige de propriété intellectuelle afin de l'informer de l'existence de son brevet. L'organisation en cause a répondu que son procédé était suffisamment différent du brevet canadien pour être utilisé. Pendant une période de deux ans, les deux organisations gouvernementales ont essayé de trouver un terrain d'entente; malgré une rencontre, plusieurs appels téléphoniques et de la correspondance, elles n'y sont pas arrivées.

Mise en œuvre de la solution :

La société d'État n'a pas eu d'autres choix que de recourir au service d'un avocat et d'intenter une poursuite judiciaire pour faire respecter son droit de propriété intellectuelle. L'organisation demande au gouvernement australien d'enlever les pièces de monnaie déjà distribuées utilisant sa technologie, soit en les remettant à la société d'État canadienne ou en les détruisant sous supervision. L'organisation canadienne demande également au gouvernement australien qu'il n'utilise plus sa technologie, qu'il admette avoir enfreint la propriété intellectuelle de l'organisation canadienne, qu'il remette ou détruise toutes les publicités et le matériel promotionnel qui ont rapport à la monnaie utilisant la technologie brevetée et enfin, qu'il lui remette les profits reliés à la vente de la monnaie ou encore qu'il lui verse une somme en guise de dédommagement.